

Réunion du 20 mars 2026

Le vingt mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures et quinze minutes, le conseil municipal de Tarentaise, régulièrement convoqué le seize mars 2026 par Pierre LETIEVANT, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Pierre LETIEVANT, maire.

Date de convocation du Conseil : le seize mars deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Mesdames Charlène BEAL-FERNANDES, Claire FELIX, Viviane JEANDROT, Catherine JOURDAT, Sandrine MOURIER, Emmanuelle QUIBLIER, Perrine VEYRE, Messieurs Mickael BLACHON, Bruno JOURDAT, Pierre LETIEVANT, Vincent MEDOC, Christophe PONCET, Emmanuel PROTIERE, Bruno ROYER-FOUILLOUX, Serge THIVILLON.

Absents : /

Secrétaire de séance : Mickaël BLACHON

Délibération n°2 a : (2026-008 a) : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

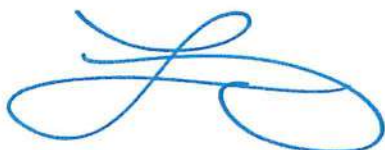
Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la création de 3 (trois) postes d'adjoints au maire.

Pour copie certifiée conforme
À Tarentaise, le 20/03/2026

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 24/03/2026
et affichage en mairie le même jour

Pierre LETIEVANT,
Maire



Mickaël BLACHON,
Secrétaire de séance

